

SYNTHESE REUNION PUBLIQUE PROJET AMENAGEMENT RUE DE BEL AIR -RUE DE TAILLEFER

LE 6 JUILLET 2023 19h30

Les riverains invités par un courrier déposé dans les boîtes à lettres, ont répondu présents pour une douzaine de maisons. Deux riverains se sont excusés. Des membres du conseil municipal sont également présents.

Mr le Maire Mr Granjon, après l'accueil de tous, explique l'origine du projet :

-principalement la demande de certains riverains de réduire la vitesse des automobilistes empruntant cette voie

Un projet sur plan établi est projeté. Mr le Maire explique que :

- pour l'instant rien n'est figé,

- l'opportunité d'obtenir des subventions à hauteur de 80% du montant des travaux si ces derniers sont éligibles et effectués avant la fin de cette année 2023, d'où la réunion d'aujourd'hui, un peu précipitée.

Le projet consiste en la réfection de la chaussée, en la création d'une voie unique centrale, bordée de chaque côté d'une voie pour vélo. Afin de réduire encore davantage la vitesse, sont prévus deux ralentisseurs en surélévation de la chaussée et les usagers de la rue de Bel Air seront soumis à la priorité à droite pour les véhicules arrivant du haut (rues de Hauts de Hurlevent, et des quatre vents).

La parole est donnée à l'assemblée, des demandes ou des inquiétudes sont exposées :

-la demande de trouver une solution pour que les eaux, ruisselants des maisons situées en contre haut, ne viennent engorger les maisons du bas. Le problème étant entre autres qu'il n'existe pas de réseaux séparatifs des eaux usées et des eaux de pluie.

-l'inquiétude quant au fait que les sorties des maisons situées en bas soient difficiles en raison des voies de vélos

-la demande pour les entreprises situées sur la portion de la zone industrielle, de réaliser des places de parking

-de revoir le positionnement des ralentisseurs pour que ceux-ci servent également à détourner les eaux ruisselantes sur des zones tampons.

-une habitante de St Bonnet demande de connaître avec précision le positionnement d'un ralentisseur, pour qu'elle puisse placer sa nouvelle entrée (travaux en cours) en fonction de ce dernier et de ce fait ne plus garer son véhicule dans la rue.

- une proposition de placer un nouveau dispositif qui consisterait en un feu qui passe au rouge si la vitesse autorisée est dépassée.

Mr le Maire explique, que le projet est contraint par le budget, que des erreurs ou des arrangements ont été faits par le passé, difficiles à rectifier aujourd'hui. La présence de pistes cyclables permet l'obtention de subventions. La municipalité ne souhaite pas empirer la situation mais bien l'améliorer. Toutefois la solution parfaite n'existe pas, en tout cas dans l'état des finances.

Toutefois le projet est également soumis à l'acceptation de la prise en charge des travaux de la mairie de St Bonnet pour la portion de la rue située sur la rue de Taillefer et à celle de Loire Forez pour la portion située sur la zone industrielle.

Mr le Maire tiendra au courant la population du suivi du projet. D'autres réunions de ce type pourraient avoir lieu et bien sûr il y aura des réunions de chantiers.

Fin de la réunion à 21H30

